

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 04 octobre 2022

Membres L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

En exercice : 13
Présents : 9
Votants: 9
Pour: 9
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 28 septembre 2022
Date d'affichage: 28 septembre 2022

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :
Excusés : Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU
Absents : Jean-Yves LAROCLETTE

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: MISE À JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DÉLÉGATIONS - DE_2022_35

VU la délibération DE_2021_50 relative à la composition des commissions communales pour le mandat 2020-2026,

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, le conseil municipal doit revenir sur la composition de certaines commissions communales et certaines délégations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier les commissions et délégations comme suit :

- Commission finances : Mathieu CURAILLAT est remplacé par Angelo CARINGI.
La commission est constituée de Brigitte DARMEDRU, Dominique DEBAUX, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA et Angelo CARINGI.
- Commission voirie : Mathieu CURAILLAT est remplacé par Angelo CARINGI.
La commission est constituée de Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Jean-Yves LAROCLETTE, Anthony ALVES DA COSTA et Angelo CARINGI.
- Commission communale d'action sociale : Céline RIGODON n'est pas remplacée.
La commission reste constituée de Agnès FERNANDEZ, Brigitte DARMEDRU et Nathalie SARRAU.
Membres extérieurs : Patrick GIROUX, Évelyne FORESTIER, Claude NEBOUT, Christiane ROMAND, Gérard SOUILLAT et Annie BERNARD.
- Commission cimetièrre : Céline RIGODON n'est pas remplacée.
La commission reste constituée par Dominique DEBAUX, Ingrid LAFOREST et Brigitte DARMEDRU.
- Délégués au Comité Territorial Mâconnais Beaujolais du SYDESL : Céline RIGODON, suppléante, est remplacée par Brigitte DARMEDRU.
Les délégués titulaires sont Dominique DEBAUX et Jean-Yves LAROCLETTE.
- Référent sécurité routière : Céline RIGODON est remplacée par Dominique DEBAUX.
- Conseiller municipal suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale : Céline RIGODON est remplacée par Gilbert GUILLOUX.
Le conseiller municipal titulaire est Angelo CARINGI.

- Groupe de travail pour le règlement intérieur de la mairie : Céline RIGODON est remplacée par Muriel WOLKOWICKI.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/10/2022
et publié ou notifié
le 05/10/2022



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2022 071-217100841-20221004-DE_2022_35-DE